

Charte d'engagements des professionnels de la rénovation énergétique CdA de La Rochelle

Préambule

Cette charte est conclue entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les professionnels de la rénovation énergétique en vue d'assurer sur le territoire le déploiement de la plateforme de la rénovation énergétique territoriale.

La Plateforme Rochelaise de la Rénovation Énergétique, portée par la Communauté d'agglomération de La Rochelle est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Elle s'intègre dans le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC) qui a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040. Pour y arriver, l'Agglomération s'arme d'outils pour réduire ses émissions dans tous les secteurs d'activité : bâtiment, transport/mobilité, industrie, agricole...

La Plateforme Rochelaise de la Rénovation Énergétique se pose en guichet unique de la rénovation énergétique de l'habitat. Elle vise à faciliter les démarches des particuliers (propriétaires, locataires ou bailleurs) lors de chaque étape de leur projet de rénovation, en favorisant la mise en relation avec des professionnels Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a pour ambition de massifier les chantiers de rénovation énergétique et de soutenir l'activité locale du secteur du bâtiment par une simplification des démarches et une identification pour le grand public des professionnels de qualité.

Les services de la plateforme s'adressent à tous les habitants de l'agglomération rochelaise. La plateforme veille à proposer une équité dans l'accompagnement des particuliers, quel que soit leur lieu de résidence, de revenu ou leur autonomie dans la gestion et le suivi de leur projet.

Il est à noter que la plateforme de la rénovation énergétique n'a pas vocation à s'immiscer dans la relation commerciale et contractuelle établie entre le professionnel et son client.

Conditions d'affiliation du professionnel

Disposer d'une ou plusieurs mentions RGE (ou avoir déposé un dossier en vue d'obtention), et ce en lien avec les travaux de rénovation proposés à la clientèle

Etre à jour des assurances Responsabilité Civile professionnelle (assurance responsabilité civile générale et assurance responsabilité décennale L241-1 code des assurances) et des assurances spécifiques liées à son activité

Etre inscrit au registre du Commerce et des Sociétés ou à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou à l'ordre des architectes

Ne pas être en situation de faillite personnelle, ne pas être admis au redressement judiciaire sans justifier d'une habilitation à poursuivre d'une activité

Engagements du professionnel

Commercialisation éthique des services

S'engager à se déplacer sur le chantier avant toute remise de devis

S'engager à respecter le formalisme des devis et factures afin de faire apparaître les informations nécessaires à l'obtention des aides à la rénovation énergétique et les conditions d'utilisation des certificats d'économie d'énergie

Installer des matériaux ou équipements qui répondent aux critères de performance demandés par le client ou qui sont préconisés par un audit énergétique ou une visite technique réalisés dans le cadre de l'accompagnement par la Plateforme Rochelaise de la Rénovation Energétique le cas échéant

Communiquer de façon claire auprès du particulier sur l'ajout de travaux supplémentaires, créer de nouveaux devis et de nouvelles factures le cas échéant

Employer un personnel salarié ou sous-traitant qualifié et déclaré auprès du particulier. S'assurer que les sous-traitants répondent aux engagements de la présente charte

S'engager, tant que faire se peut, à solliciter prioritairement les entreprises partenaires de la Plateforme Rochelaise de Rénovation Energétique afin de réaliser un lot de travaux tel que défini par le particulier

Quand c'est possible, s'engager à proposer une option de devis avec un matériau biosourcé

S'engager dans une logique partenariale avec la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique

Communiquer auprès de la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique toute mise à jour de ses coordonnées ainsi que tout changement de situation (changement d'adresse, numéro de SIRET, perte ou obtention d'une qualification RGE, changement de statut et/ou de situation administrative ...).

Informerses clients de l'existence de la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique sur le territoire rochelais et encourager ces derniers à l'utiliser.

Accepter que le conseiller de la plateforme accompagnant le particulier dans son projet puisse faire des préconisations de travaux et une estimation globale et approximative des coûts de travaux en amont de la visite de l'entreprise.

En cas de désaccord sur les préconisations de travaux, contacter en priorité le conseiller plateforme afin d'analyser le différend, de convenir avec lui d'une solution consensuelle et revenir vers le client en conséquence.

Engagements de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Faciliter la mise en relation du professionnel avec le particulier lors des prises de contact de ce dernier

S'engager à présenter les professionnels signataires, via une cartographie sur son site internet, permettant au particulier d'identifier leur proximité géographique. Le mode de présentation mettra en relief les techniques/matériaux spécifiques de chacun (ex: pose d'isolants biosourcés, système fabriqué en France,...)

S'engager dans l'accompagnement du particulier au montage financier ainsi qu'au montage des demandes de subventions (nationales, locales, spécifiques) mobilisables

Assurer une communication via les canaux mobilisables (site web, réseaux sociaux...) dans le but que le grand public ait des informations claires sur les subventions mobilisables pour la rénovation énergétique

S'engager à réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des particuliers qui permettront d'évaluer la qualité de leur parcours d'accompagnement ainsi que les points de la présente charte

Valoriser le travail des professionnels à l'intention du grand public via la création de contenu promotionnel de la rénovation énergétique et sa publication (site web, presse, vidéo...)

Fournir au professionnel un kit de communication relatif à la plateforme de la rénovation énergétique à personnaliser (exemple : logo sur devis ...)

La CdA pourra faire évoluer la charte en fonction des directives gouvernementales et des évolutions d'orientations définies par la Région ou par elle-même; le professionnel partenaire

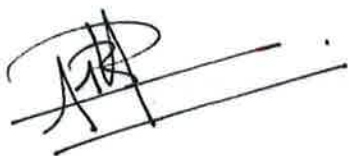
et ses représentants seront informés de ces modifications pour ajustements éventuels. Dès lors que ces modifications sont validées, le professionnel s'engage à les appliquer dès lors qu'elles concernent ses engagements

En cas de non-respect de la présente charte, la Plateforme de la Rénovation reste souveraine et se réserve le droit d'exclure le professionnel du dispositif sans recours possible
Cette exclusion est prononcée par la CdA après avoir signalé le manquement reproché au professionnel

Le professionnel qui souhaite se désengager de la présente charte doit le signifier par écrit à la CdA.

Fait à La Rochelle
Le

Pour la FFB 17,
M. Philippe BORNE,
Président



Pour la CAPEB 17,
M. Jean-Claude POCHON,
Président



Pour la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle,
M. Gérard BLANCHARD
Vice-Président en charge du
Développement Durable et du
projet LRTZC

